



Paris, le jeudi 20 juin 2019

## OBJET

Liminaire CFDT - Comité technique local de l'ENFiP

Monsieur le président,

La nouvelle scolarité des A s'achève en même temps que le départ de son architecte.

Nous tirons un bilan tout aussi amer de cette réforme que de la qualité du dialogue social avec la précédente Direction de l'ENFiP. La **CFDT ENFiP** a toujours essayé de s'inscrire dans un dialogue constructif ; dans l'attente d'informations sur l'avenir de la Direction de l'ENFiP, nous continuerons dans cette démarche en espérant que le changement d'interlocuteur permettra de repartir sur de bonnes bases.

## BILAN DE LA RÉFORME DES A

On pourrait commencer par claironner « on vous l'avait bien dit », mais nous ne pouvons pas nous satisfaire des résultats catastrophiques dus exclusivement au dogmatisme de la Direction de l'ENFiP et de la DG. Votre acharnement à ne pas prendre en considération les avertissements des personnels de l'ENFiP et de leurs représentants, votre obstination à conduire à marche forcée cette réforme structurellement défailante sont les seules raisons de cet échec qui a provoqué beaucoup de souffrance à la fois chez les stagiaires et les personnels de l'ENFiP.

La qualification d'échec pourrait être considérée comme une exagération, soyons clair, la **CFDT** défend le professionnalisme, l'exemplarité et l'esprit de solidarité des personnels de l'ENFiP qui ont malgré tout permis de sauver les meubles ; cependant, cette réforme est un échec, c'est un fait.

L'objectif affiché de la professionnalisation de la formation, comme nous l'annonçons depuis le début, est loin d'être atteint, bien au contraire. Pour vous en convaincre, faisons un exercice simple, prenons les épreuves écrites de chaque bloc fonctionnel, celles que 2/3 des stagiaires ont trouvé trop longue, et regardons objectivement le niveau d'exigence, comparons le aux épreuves des années précédentes, à celle du concours interne d'inspecteur et aux référentiels de compétences ! Et maintenant, regardons combien de stagiaires ont réussi cette évaluation, combien de stagiaires ont validé leur formation avec très peu d'unités de compétences techniques ?

Il n'y a aucune satisfaction à avoir alerté en vain sur un échec inéluctable, il y a par contre beaucoup de frustration à penser qu'il faudra de longues années pour réparer les dégâts. En effet, une fois lancée une réforme de cette ampleur, il y est très difficile d'y apporter des modifications structurelles comme la durée, le programme et, nous sommes tous collectivement tentés de proposer des mesures de rafistolage ayant des effets immédiats.

L'exemple type de ce genre de fausse bonne idée est le glissement du management décontextualisé du socle au bloc fonctionnel.

La **CFDT** réitère sa demande de remise à plat intégral de la scolarité des inspecteurs :

- Intégration des stagiaires au mouvement général N-1 afin de connaître leur affectation avant l'entrée en établissement. Ceci permettrait d'affecter le bon nombre de groupes de spécialités dans chaque établissement afin de limiter les cours en amphithéâtre et surtout d'arrêter les extensions de compétences forcées qui vont à l'encontre d'une formation professionnalisante de qualité.
- Un socle de 4 mois qui permet réellement de découvrir les missions de la DGFIP ;
- Des blocs fonctionnels de 7 mois permettant de réellement intégrer les fondamentaux « métier » en incluant un maximum de gestes métiers par des mises en situation et un réel temps d'assimilation ;
- Un stage de 6 mois pour mettre en pratique et approfondir.

## RÉFORME DE LA SCOLARITÉ DES B

Il est difficile de prendre position sur un projet qui ne présente que la structure même si nous considérons qu'elle est essentielle, et pas le contenu. Nous livrerons donc une analyse parcellaire :

- Sur les règles de gestion des stagiaires, nous constatons que comme pour les A, les affectations en blocs fonctionnels continueront à être connues après l'entrée en établissement. Les agents subissent les inconvénients d'un mouvement spécifique sans que l'ENFIP en tire aucun avantage.
- Sur la réduction du socle, sur le fond, il est difficile de se positionner sans connaître le contenu, cependant, si vous souhaitez vous inspirer de celui des A, sans surprise, nous émettrons nos plus vives réserves. Sur la forme, votre présentation de cette réduction « au bénéfice du renforcement des blocs fonctionnels », nous laisse dubitatifs quand on lit quelques lignes plus bas que ceux-ci dureront toujours 3,5 mois. Pensiez-vous vraiment que nous nous en apercevions pas ?
- Sur les blocs fonctionnels, le maintien du nombre de 3 semble être le bon calibrage, tout comme la création des spécialités pendant le stage pratique.
- Nous regrettons la réduction globale de la formation de 7 à 6 mois. La réduction de la durée du socle pourrait réellement être menée au profit d'un allongement des blocs fonctionnels à 4,5 mois permettant de rajouter des gestes métiers applicatifs et de « dédensifier » les contenus.

## RÉFORME DE LA SCOLARITÉ DES C

Contrairement à votre projet chez les B, l'absence de présentation du contenu de la future scolarité des C ne nous empêchera pas de manifester notre opposition à cette réforme.

- Les nouveaux agents C n'ont nullement besoin d'un allongement de leur formation généraliste, mais d'un renforcement de leur formation métier, en établissement avant leur prise de poste. Les 4 semaines supplémentaires accordées, devraient être consacrées à l'acquisition des fondamentaux métiers de leur 1ère affectation, ainsi qu'à la découverte des gestes métiers applicatifs. Un léger décalage du calendrier de gestion nous permettrait de connaître leur affectation avant l'entrée en établissement.
- La **CFDT** a toujours été favorable à la mixité des internes et externes en formation initiale. A ce titre, nous dénonçons votre projet de formation généraliste des agents C sur une durée et un contenu identique au socle des B. En effet, nous ne sommes pas dupes, le principal objectif de cet alignement est de dispenser les futurs lauréats B internes de la partie socle.

## LA MISE EN ŒUVRE DE CES RÉFORMES

Nous constatons toujours l'absence d'informations quant au contenu de ces futures formations, mais dans un calendrier inchangé. Comment discuter de ces réformes et les concevoir en moins d'un an ? Même si vous décidez d'occulter la partie dialogue, le calendrier pour la mise en œuvre est loin d'être favorable surtout au vu du taux de remplissage des établissements à la rentrée. Nous regrettons que contrairement aux annonces du dernier CTL selon lesquelles les enseignants auraient leur feuille de route de mise à jour documentaire début mai, cette fenêtre de tir a été gâchée. Nous dénonçons ces conditions de mise en œuvre tout aussi négatives que lors de la réforme des A.



La **CFDT ENFIP** demande le report de la mise en place de ces deux réformes afin de mener un véritable cycle de concertation avant de pouvoir lancer une phase sereine de conception.

Enfin, la mise en place chaotique de la réforme de la scolarité des A, les parcours des formations complémentaires à finaliser, les volumes inédits des stagiaires attendus à la rentrée 2019, les réformes des formations des B et des C que vous demandez dans des délais à nouveau contraint ; tout ceci démontre l'extrême fragilité des effectifs enseignants, malgré les quelques recrutements obtenus. En 2018-2019, tous les établissements ont fourni des efforts conséquents et certains ont été à la limite de l'implosion. La rentrée prochaine sera encore plus délicate dans tous les établissements. Nous demandons la mise en place immédiate d'un recrutement exceptionnel dans tous les établissements.

## QUESTIONS DIVERSES

Deux sujets très différents mais qui illustrent que seul l'argument budgétaire est pris en compte et que quelque chose est cassé dans notre dialogue.

- L'arrêt programmé de l'impression de la documentation stagiaire en formation initiale. Quand nous sommes passés du format A4 au format A5 pour des raisons budgétaires, quand bien même nous n'étions pas d'accord, on en avait parlé. Puis vous avez organisé une expérimentation sur la base du volontariat de la dématérialisation totale de la documentation stagiaire, et le bilan mitigé avait également été présenté. Et maintenant, un mail du siège indique que la règle lors de la mise à jour documentaire, est la non impression du support stagiaire. Quel choix pour les stagiaires encore en grande partie attachés au papier ? Quelles conséquences pour les personnels des ateliers reprographie, pour les contrats de location de machine à imprimer ? Nous dénonçons cette décision brutale et non concertée.

- La demande d'arrêt d'utilisation du gymnase de Clermont. À l'automne 2018, vous présentiez au CTL une fiche proposant la mise en vente du seul terrain de foot adossé au gymnase. Au cours des débats, vous indiquiez incidemment que si un acquéreur désirait acheter tout le complexe, ça serait mieux. La **CFDT** s'était opposée à cette vision de fonds d'investissement, et avait mis en avant les valeurs sociales, la convivialité, et l'esprit de promotion qui se créent dans ce gymnase lors des activités proposées. Puis la direction de l'ENFIP a rédigé une attestation d'inutilisation de l'ensemble du complexe, ce qui en plus d'être faux, a conduit à la mise en vente par les domaines à la fois du terrain et du gymnase, en contradiction avec votre présentation dans ce CT. La Direction de l'ENFIP poursuit sa logique malhonnête en demandant à ne plus utiliser le gymnase à compter du 31/08/19 pour être en accord avec vos déclarations au domaine.

La **CFDT** rappelle à nouveau l'importance de la création d'un esprit de promotion et s'oppose donc fermement à la vente du gymnase. Enfin, si vous deviez persister dans votre obstination, nous vous demandons au moins de clarifier la situation du gardien.

Les Élus **CFDT Finances publiques**,

Florent MARTINA et Sébastien LACROIX